

Monsieur L.

Paris, le 8 janvier 2018

N° de saisine : D2017-11185
(à rappeler dans toute correspondance)

Objet : Accord amiable de solution à votre litige

Monsieur,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre amiablement le litige vous opposant au distributeur Z. J'ai le plaisir de vous adresser l'accord amiable auquel nous sommes parvenus, à l'issue du processus de médiation.

Votre litige porte sur l'intervention d'un professionnel sur votre chaudière rendue nécessaire à la suite du remplacement de votre compteur par un compteur communicant GAZPAR par le distributeur Z en votre absence.

A la suite de l'intervention de mes services, le distributeur Z a proposé de vous rembourser la somme de 77 euros TTC correspondant au montant de la facture du chauffagiste datée du 22 septembre 2017.

J'estime équitable cette solution amiable et je vous recommande, ainsi qu'au distributeur Z, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le médiateur national de l'énergie
Jean Gaubert



Copie : Z